



**Quatre décrets du président de la République signés vendredi 18 décembre 2020 portent respectivement nominations de secrétaires généraux des services de gouverneurs, d'inspecteurs généraux des services régionaux, de préfets et de sous-préfets.**

Quatre **décrets du président de la République**, signés vendredi dernier ont modifié le visage du **commandement territorial au Cameroun**. Le premier texte porte nomination de secrétaires généraux des services de gouverneurs de régions. Trois régions sont concernées par ces mouvements. Il s'agit de l'Extrême-Nord, du Littoral et du Nord. Le second décret quant à lui porte nomination d'inspecteurs généraux des services régionaux dans les services des gouverneurs du Centre et du Littoral. Les préfets des départements sont au centre du troisième décret présidentiel. 18 départements dans six des dix régions du Cameroun sont concernés ici. Quatre sous-préfets sont promus aux fonctions de préfet de département, alors que deux secrétaires généraux des services de gouverneur change de statut. Un inspecteur général des services régionaux est nommé **préfet** dans le département du Logone-et-Chari. Il s'agit de **Jean-Lazare Ndongo Ndongo** jusque-là en fonction dans les services du gouverneur de la région du Centre à Yaoundé.

Le département du Mfoundi, siège des institutions de la République va également accueillir un nouveau préfet, à la suite du décès, le 12 août 2020 du titulaire du poste, Jean Claude Tsila. Il est remplacé à cette fonction par celui qui était jusqu'à vendredi dernier préfet du département de la Mefou-et-Afamba : **Emmanuel Mariel Djikdent**. Celui-ci retrouve une capitale qu'il a

quittée en 2012, alors qu'il occupait les fonctions de secrétaire général des services du gouverneur de la région du Centre. Il avait alors été promu préfet du Nyong-et-So'o avant d'être muté dans la Mefou-et-Afamba. Du côté des sous-préfets, ce sont 37 arrondissements qui sont concernés dans les dix régions du Cameroun. Des mouvements qui viennent redonner un sang neuf aux unités administratives concernées après les échéances électorales de cette année.

## **Camroon Tribune**